

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt trois, le dix sept février, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents :** M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, LAVERT, GIRAUD, VINCENT, MM SENDRA, CHEVALIER

Etait absent et excusé : Yann VALLO qui a donné pouvoir à Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Mme Elodie LAVERT

Date de la convocation : 9 février 2023

**2023-2/ OBJET : Extension du BTS « Tachon » (OP25807)**

M. le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension du BTS « Tachon » afin de desservir en électricité l'antenne Orange qui sera implanté sur la parcelle C 1490.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

<b>Détail</b>	<b>Montant HT Travaux</b>	<b>% - PU</b>	<b>Participation Collectivité</b>
Extension BTS Tachon	Forfait 12 kVa linéaire souterrain = 290 m		576,00 € 22 077,70 €
<b>TOTAL</b>			<b>22 657,70 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de «Extension BTS « Tachon » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux le dossier sera soumis à M. le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en sept années.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

Le Maire, Christian DUPUIS

La secrétaire, Elodie LAVERT

